



Décision relative à une notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2025-0056

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la notification de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide **HOME DEFENSE ANTI DEPOTS VERTS TOITURE & TERRASSES ULTRA**,

de la société SALVECO S.A.S
enregistrée sous le numéro BC-PA110458-53

Vu le rapport d'évaluation de la famille de produits SALVE J Family réalisé par la Lettonie, Etat membre de référence,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide HOME DEFENSE ANTI DEPOTS VERTS TOITURE & TERRASSES ULTRA enregistrée sous le numéro EU-0032401-0002 dans le registre des produits biocides le 19 novembre 2024,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus est autorisée en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 11 novembre 2034.

A Maisons-Alfort, le 13/11/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	HOME DEFENSE ANTI DEPOTS VERTS TOITURE & TERRASSES ULTRA
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	ANTI DEPOTS VERTS MAX TOITURE & TERRASSES ANTI DEPOTS VERTS TOITURE & TERRASSES ULTRA HOM DEFENSE ANTI DEPOTS VERTS MAX TOITURE & TERRASSES.

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SALVECO S.A.S
	Adresse	Avenue Pierre Mendès-France Z.A Hellieule 4 F 88100 – Saint Die des Vosges FRANCE
Numéro de demande	BC-PA110458-53	
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2025-0056	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	SALVECO S.A.S.
Adresse du fabricant	Avenue Pierre Mendès-France Z.A. Hellieule 4 F 88100 SAINT DIE DES VOSGES France
Emplacement des sites de fabrication	SALVECO S.A.S. Avenue Pierre Mendès-France F-88100 SAINT DIE DES VOSGES France

Nom du fabricant	MULTIFILL BV BULKONTVANGST
Adresse du fabricant	CONSTRUCTIEWEG 25A 3641 SB Mijdrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	MULTIFILL BV BULKONTVANGST Constructieweg 25A 3641 SB Mijdrecht Pays-Bas



Nom du fabricant	FOREVER PRODUCTS SA
Adresse du fabricant	Rue de la Glacerie, 122 6180 COURCELLES Belgique
Emplacement des sites de fabrication	FOREVER PRODUCTS SA Rue de la Glacerie, 122 6180 COURCELLE Belgique

Nom du fabricant	Evergreen Garden Care France SAS
Adresse du fabricant	4 Allée des Séquoias 69760 Limonest France
Emplacement des sites de fabrication	Evergreen Garden Care France SAS 9 Route du Fourneau 27580 Bourth France

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide lactique
Nom du fabricant	JUNGBUNGZLAUER S.A
Adresse du fabricant	Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France
Emplacement des sites de fabrication	JUNGBUNGZLAUER S.A Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France

Substance active	Acide lactique
Nom du fabricant	PURAC BIOQUIMICA
Adresse du fabricant	Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne
Emplacement des sites de fabrication	PURAC BIOQUIMICA Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	Acide 2-Hydroxypropanoïque	Substance active	50-21-5	200-018-0	1,69 % (p/p)

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide



3. Mentions de danger et conseils de prudence

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux ou sur les surfaces entrant en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Type de produit	TP02
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes unicellulaires
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Traitement curatif S'utilise sur des surfaces dures poreuses et non poreuses (plastique non poreux, verre ou surfaces poreuses telles que le bois, le carrelage, le béton, les matériaux plastiques rugueux, etc.)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application : Versement ; Pulvérisation Description détaillée : Utiliser par temps sec entre 15 et 25 °C. Appliquer le produit non dilué en mouillant toute la surface (100 mL/m ²). Le temps de contact est de 48h. Ne pas rincer. Brosser si nécessaire après le temps de contact.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application : 100 mL/m ² Dilution (%) : 0 - Solution prête-à-l'emploi Nombre et fréquence des applications : Appliquer une fois, puis contrôler régulièrement la situation. Répéter l'application si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels, professionnels et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Poches (PET/MET/PET/LDPE, PET/LDPE/EVOH/LDPE, PET/AL/OPA/LDPE) 1-5 L (non-professionnels) Fermeture : Bouchon pompe : PE, PE, HDPE Poches (PET/MET/PET/LDPE, PET/LDPE/EVOH/LDPE, PET/AL/OPA/LDPE) 1-20 L (industriels/professionnels) Fermeture : Bouchon pompe : PE, PE, HDPE Doypack (PE) 1-5 L (industriel/professionnel/non-professionnel) Fermeture : Bouchon : PE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Jerrycan (HDPE, LDPE) : 1-80 L (industriel/professionnel) Fermeture : Bouchon : HDPE, PE
Jerrycan (HDPE, LDPE) : 1-5 L (non-professionnel) Fermeture : Bouchon : HDPE, PE
IBC (HDPE) : 1000 L (industriel/professionnel) Fermeture : Bouchon : HDPE
Fût (HDPE) : 10-220 L (industriel/professionnel) Fermeture : Bouchon : HDPE, PE
Bidon (HDPE, LDPE, PET, PE, PP) : 0,1-1 L (industriel/professionnel/non-professionnel) Fermeture : Bouchon : HDPE, PE
Bouteille avec tête spray/mousse (HDPE, LDPE, PET, PE, PP) : 0,15-1 L (industriel/professionnel/non-professionnel) Fermeture : Tête spray/mousse : PP, PE
Bouteille (HDPE, LDPE, PET, PE, PP) : 0,1-3 L (industriel/professionnel/non-professionnel) Fermeture : Bouchon : HDPE, PE

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter le mode d'emploi.
- Ne pas traiter par temps de pluie ou sur des surfaces gelées. Ne pas appliquer le produit si des précipitations sont prévues dans les 48 heures. Utiliser par temps sec entre 15 et 25 °C.
- Veiller à mouiller complètement les surfaces. Utiliser au moins 100 mL de produit prêt à l'emploi / 1 m².
- Ne pas rincer. Ne pas nettoyer les surfaces directement après le traitement. Laisser agir le produit pendant au moins 48h après l'application du produit sur les surfaces.
- Brosser si nécessaire 2 jours plus tard pour éliminer les débris. Appliquer une fois, puis contrôler régulièrement la situation. Répéter l'application si nécessaire.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- En cas d'inhalation : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas d'ingestion : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas de contact cutanée : laver la peau avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Si des symptômes apparaissent, rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et facilement faisable. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation nationale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans l'emballage d'origine à température ambiante.
- Stocker à l'abri du froid et du gel.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non-cibles.
- Durée de conservation : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

--